

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/12/2025 - 43428 - 2010 B 02399 - 523 592 483 - 2A Lavage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
tant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
tant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
tant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes posées					d				
Montant des distributions					e				
as que celles visées en (a),									

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 102 chemin des Bastards 31830 PLAISANCE DU TOUCH Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 52359248300029 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,<
--	--	--	--	----------------------

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0....0.0.0.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	764
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	106 520	64 565
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		(90)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 405	42 282
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	133 925	117 520
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	308 513	389 578
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	90 407	86 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 990	12 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 729	42 869
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	494 639	531 919
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	628 564	649 439
RELEVÉS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	268 651	531 919
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage										Néant		*
		Exercice N						Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF					
			services*	FG	302 237	FH		FI	302 237	269 600		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	302 237	FK		FL	302 237	269 600				
	Production stockée*				FM							
	Production immobilisée*				FN							
	Subventions d'exploitation				FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP		634					
	Autres produits (1) (11)				FQ	0	0					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 237	270 234			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	15 156	13 877			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(175)	(461)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	122 789	117 862			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 406	4 018			
	Salaires et traitements*						FY	53 812	17 112			
	Charges sociales (10)						FZ	28 525	5 524			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	52 991	56 152		
			- dotations aux provisions				GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD				
	Autres charges (12)						GE	490				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	279 994	214 085			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	22 243	56 149				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 944	5 675			
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	2 944	5 675			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 944)	(5 675)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	19 300	50 475				

4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		19 917	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		19 917	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		19 681	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		19 681	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		235	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	2 895	8 428	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	302 237	290 151	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	285 832	247 869	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	16 405	42 282	
RÉSULTAT	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières									HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *									HP			
	{ - Crédit bail immobilier									HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9) Dont transferts de charges									A1		634	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)									A5	21 539	5 198	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives									A6	3 886	23 951		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									A8				
									A9				
									A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage														Néant		*	
ADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
										2			3				
INCURF		TOTAL I						CZ		D8			D9				
		TOTAL II						KD		310 000			KE				
								KG		KH			KI				
								KJ		KK			KL				
								KM		KN			KO				
								KP		KQ			KR				
								KS		383 897			KT				
								KV		147 144			KW				
								KY		32 575			KZ				
								LB		1 268			LC				
								LE					LF				
								LH					LI				
								LK					LL				
		TOTAL III						LN		564 884			LO				
								LP					6 317				
								8G					8M				
								8U					8V				
								1P					1R				
								IT		698			IU				
		TOTAL IV						LQ		698			LR				
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		875 582			ØH				
								ØJ					6 317				
ADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
								par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3					
								1		2		4					
INCURF		TOTAL I						IN		CØ		DØ					
		TOTAL II						IO		LV		LW					
								IP		LX		LY					
								IQ		MA		MB					
								IR		MD		ME					
								IS		MG		MH					
								IT		MJ		MK					
								IU		MM		MN					
								IV		MP		MQ					
								IW		MS		MT					
								IX		MV		MW					
								MY		MZ		NA					
								NC		ND		NE					
		TOTAL III						IV		NG		NH					
												571 202					
												571 202					

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
5 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
0 TOTAUX						

- 1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- 2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- 3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- 4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- 5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☐ *

ADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH		
TOTAL I		RK	RM		RN		RO		
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	264 310	QA	38 203	QB		QC	302 513	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	114 452	QE	5 104	QF	QG	119 556	
Immobilisations	Matériel de transport	QH	20 910	QI	9 441	QJ	QK	30 351	
Incorporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 024	QM	243	QN	QO	1 267	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT		
TOTAL II		QU	400 696	QV	52 991	QW	QX	453 687	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	400 696	QP	52 991	QQ	QR	453 687	

ADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations mortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Install. techniques et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de parts de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé P + NQ + NR		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

ADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
F P R O V I S I O N S R E G L E M E N T E E S	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
F P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S E T C H A R G E S	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
F P R O V I S I O N S P O U R D E P R E C I A T I O N	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	698	UV	698	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 111		2 111			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	796		796				
	Charges constatées d'avance	VS							
	TOTAUX		VT	3 604	VU	3 604	VV		
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	308 513		82 525		225 988				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	193		193						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 990		19 990						
Personnel et comptes rattachés		8C	33 135		33 135						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 235		36 235						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 895		2 895						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 459		3 459						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5		5						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	90 213		90 213						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	494 639	VZ	268 651		225 988				
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		90 407				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	87 041	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Document N° 040210 en Euros.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 4

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	16 405	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					Y7	2 895
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	19 300

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX			
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Majoration d'amortissement *					XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2				
TOTAL II					XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	19 300				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	19 300				

ANNEXE DECLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

30/06/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage		Néant ☐ *	
. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
I. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	94
II. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>EURL 2A Lavage</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(90)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	236					
			- Autres réserves			ZD	41 955						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	42 282		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	42 192		Report à nouveau	ZG							
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	42 192					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	50 514	47 518						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 938	2 265						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	69 336	68 079						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	122 789	117 862						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 793	2 620						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	3 613	1 398						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 406	4 018						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	60 447	57 977						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	24 470	23 774						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	823							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑩			
		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 I) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage

Néant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :
EURL 2A Lavage

Néant
☒
*

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Relevements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : EURL 2A Lavage				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/07/2023		et clos le : 30/06/2024		Durée en nombre de mois		1	2
ECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				YP	1		
Dont apprentis				YF			
Dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
ALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Reventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	302 237		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Facturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	302 237		
- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	0		
Réduction immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD	175		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	175		
I- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Chats				ON	65 264		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	26 271		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	490		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Action déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	92 025		
V- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	210 387		
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	210 387		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	302 237	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX			
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023		
Date de cessation				HR			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

5 2 3 5 9 2 4 8 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 2A Lavage

ADRESSE (voie)

102 chemin des Bastards

CODE POSTAL

31830

VILLE

PLAISANCE DU TOUCH

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom de famille

ARMENGAUD

Prénom(s)

Alain

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

190469

N° Département

31

Commune

TOULOUSE

Pays

Adresse :

N°

14

Voie

rue du Soleil Levant

Code postal

31320

Commune

PECHABOU

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET

5 2 3 5 9 2 4 8 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 2A Lavage

ADRESSE (voie)

102 chemin des Bastards

CODE POSTAL

31830

VILLE

PLAISANCE DU TOUCH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

I° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

2a lavage

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 14 rue du soleil levant

31320 PECHABOU (Haute Garonne)

523 592 483 RCS TOULOUSE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

Le soussigné Alain ARMENGAUD, associé unique et gérant de la société 2a lavage, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des états financiers

Les états financiers ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN ACTIF	30/06/2024	30/06/2023	Ecart %
Immobilisations incorporelles	310 000	310 000	0,00
Immobilisations corporelles	117 515	164 189	-28,43
Immobilisations financières	698	698	0,00
ACTIF IMMOBILISE	428 212	474 886	-9,83
Stocks et en cours	3 196	3 021	5,79
Avances et acomptes sur commandes	0	16 000	-100,00
Créances diverses	2 906	24 003	-87,89
Disponibilités	194 250	147 529	31,67
ACTIF CIRCULANT	200 362	174 553	14,79
TOTAL ACTIF	628 564	649 439	-3,21
BILAN PASSIF			
Capital social	10 000	10 000	0,00
Réserve légale	1 000	764	30,97
Autres réserves	106 520	64 565	64,98
Report à nouveau	0	-90	-100,00
Résultat de l'exercice	16 405	42 282	-61,20
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	133 925	117 520	13,96
Dettes	494 639	531 919	-7,01
TOTAL DETTES	494 639	531 919	-7,01
TOTAL PASSIF	628 564	649 439	-3,21

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/06/2024 12 mois	30/06/2023 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	302 237	269 600	12,11
Coût des achats et charges externes	137 770	131 278	4,94
VALEUR AJOUTEE	164 467	138 322	18,90
Impôts, taxes et versements assimilés	6 406	4 018	59,42
Charges de personnel	82 336	22 637	263,73
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	75 724	111 667	-32,19
Autres produits	0	634	-99,97
Dotations aux amortissements et provisions	52 991	56 152	-5,63
Autres charges	490	0	100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 243	56 149	-60,39
Résultat financier	-2 944	-5 675	48,13
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	19 300	50 475	-61,76
Impôt sur les bénéfices	2 895	8 428	-65,65
RESULTAT NET COMPTABLE	16 405	42 282	-61,20

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 302 237 € contre 269 600 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 12,11 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 279 994 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 52 991 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 22 637 € à 82 336 €, soit une progression de 263,73 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 22 243 € contre 56 149 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 60,39 %.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 2 895 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 16 405 €, représentant 5,43 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -61,2 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 42 282 €, soit 15,68 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 font ressortir un bénéfice de 16 404,69 euros, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

RESERVES STATUTAIRES: 16404,69

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Fait à PECHABOU, le 30 novembre 2024

La gérance



2a lavage

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 14 rue du soleil levant

31320 PECHABOU (Haute Garonne)

523 592 483 RCS TOULOUSE

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 **DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

- **Concernant Alain ARMENGAUD, gérant associé unique :**

Convention conclue au cours de l'exercice :

A perçu au titre de l'exercice clos le 30/06/2024 pour ses fonctions de gérant une rémunération nette de 38000€.

Conformément à l'article R.223-26 du Code de commerce les conventions relatées ci-avant sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

La gérance



2a lavage

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : 14 rue du soleil levant

31320 PECHABOU (Haute Garonne)

523 592 483 RCS TOULOUSE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024, s'élevant à 16 404.69 euros, de la manière suivante :

RESERVES STATUTAIRES: 16404,69

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

